



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

U EXPRESS SALVIAC

Lieu dit les peyroutilles
46340 SALVIAC
France

N° : FAC00000087

Date : 09/07/2025

N° client : 31

Réf. : Réf. aux BDL00000370 BDL00000394 BDL00000424 BDL00000448

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000370 du 05/06/2025					
PONTE 03.06.24 DLC 01.07.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	50,00	Boites	2,40 €	120,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	50,00	Boites	1,20 €	60,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				180,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000394 du 12/06/2025					
PONTE 10.06.25 DLC 08.07.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	35,00	Boites	2,40 €	84,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	35,00	Boites	1,20 €	42,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				126,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000424 du 19/06/2025					
PONTE 18.06.25 DLC 16.07.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	45,00	Boites	2,40 €	108,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	45,00	Boites	1,20 €	54,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				162,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000448 du 30/06/2025					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	45,00	Boites	2,40 €	108,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	45,00	Boites	1,20 €	54,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				162,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

U EXPRESS SALVIAC

Lieu dit les peyroutilles
46340 SALVIAC
France

N° : FAC00000087

Date : 09/07/2025

N° client : 31

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
---------	-----	-------	-------	------------	-----

Détail de la TVA				Total HT	630,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	34,65 €
Réduite	630,00 €	5,50%	34,65 €	Total TTC	664,65 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				664,65 € au 31/08/2025	

Le montant total s'élève à six cent soixante-quatre euros et soixante-cinq centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).